

Note d'information : Arrêté sécheresse

A retenir :

- Un arrêté sécheresse est actuellement en vigueur sur le territoire.
- Depuis le **28/07/2026**, l'arrêté est passé au niveau **Alerte renforcée**
- L'**arrosage** des potagers, pelouses et massifs fleuris est **interdit entre 8h et 22h**
- L'installation de **piscines** demeure **interdite** dans les jardins familiaux et partagés comme indiqué par les règlements intérieurs.
- Si passage au niveau Crise, il sera toujours possible d'arroser avant 8h et après 22h.
- Le non-respect de l'arrêté préfectoral est passible d'une **amende pouvant atteindre 1 500 €**.

		NORMALE	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Potager					✓ 22h-8h	✓ 22h-8h
Nettoyage			✓	✓ 18h-11h		
Pelouse		✓	⚠		✗	✗
Piscine				✗		
Station lavage				✓	✓	

Pourquoi respecter ces restrictions ?

Au-delà de l'aspect réglementaire, il existe de nombreux intérêts à éviter les arrosages durant les heures les plus chaudes de la journée.

1. Préserver les cultures et la vie du sol

Un arrosage réalisé en pleine chaleur est souvent peu efficace. Sur un sol chaud, sec et exposé au soleil, l'eau ruisselle ou s'évapore rapidement avant même d'atteindre les racines.

Arroser tôt le matin ou en fin de journée permet à l'eau de s'infiltrer plus profondément dans le sol et donc de rester disponible plus longtemps pour les plantes. Cela aura également comme effet de moins impacter la biologie de vos sols, équilibre indispensable à la bonne croissance de vos cultures.

Par ailleurs, des arrosages trop fréquents ou trop superficiels favorisent le développement de racines en surface. Les plantes deviennent alors plus vulnérables aux épisodes de sécheresse. A l'inverse, des arrosages moins fréquents encouragent un enracinement plus profond et contribuent à rendre les cultures plus résilientes et à sécuriser les récoltes.

2. Préserver la santé des jardiniers

Ces fortes chaleurs et les indices UV invitent à rester vigilants pour sa propre santé.

Les activités de jardinage peuvent être éprouvantes lorsque les températures sont élevées. Elles exposent à un risque important de déshydratation, d'insolation ou de coup de chaleur, y compris pour les personnes habituées au travail en extérieur. Privilégier les interventions tôt le matin ou en fin de journée permet de jardiner dans de meilleures conditions, tout en limitant les risques pour la santé.

Les effets de la chaleur peuvent être progressifs : une fatigue importante, des maux de tête ou un état de faiblesse peuvent apparaître après seulement une à deux heures d'exposition. Lorsqu'un épisode de canicule se prolonge, l'organisme se fatigue et les effets peuvent s'accumuler et être ressentis avec plusieurs jours de décalage.

3. Préserver la nappe phréatique

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) alerte sur la situation particulièrement préoccupante de la nappe de la Craie, principale ressource en eau du territoire.

Les fortes chaleurs et l'absence de précipitations de ces dernières semaines ont fortement fragilisé cette ressource, dont le niveau est actuellement très bas. Les outils de suivi de la nappe montrent un niveau bien inférieur aux prévisions les plus pessimistes.

Dans le même temps, la consommation d'eau des particuliers a fortement augmenté (+20% entre le 17/06 au 30/06) sous l'effet de la canicule ce qui accentue encore davantage la pression sur notre réserve en eau.

Ces constats doivent nous conduire, individuellement comme collectivement, à être particulièrement vigilants dans nos usages de l'eau.

Chaque arrosage évité durant les heures les plus chaudes contribue ainsi à limiter les prélèvements et à préserver cette ressource indispensable, dont la situation pourrait encore se dégrader dans les semaines à venir.

Pour en savoir plus sur la situation, vous pouvez consulter le site de la DEA en suivant ce lien :

<https://eau.grandreims.fr/details-actu/arrete-secheresse.html>

Concernant l'installation de piscine sur les parcelles

L'installation de piscines sur les parcelles reste interdite au sein des jardins familiaux et partagés par les règlements intérieurs. De plus, l'arrêté actuel interdit le remplissage de piscine.

Il peut être compréhensible qu'au regard des épisodes de canicule, certains adhérents soient tentés d'installer ponctuellement ce type d'équipement sur leurs parcelles. Néanmoins, au-delà de l'aspect réglementaire, le remplissage d'une piscine représente une consommation importante d'eau qui apparaît, difficilement compatible avec le contexte actuel de tension sur notre nappe phréatique.

Quelques gestes simples pour économiser l'eau au jardin :

- Installer des récupérateurs d'eau.
- Pailler le sol afin de limiter l'évaporation.
- Privilégier un arrosage au pied des plantes à l'aide d'un arrosoir plutôt qu'un tuyau.
- Privilégier des arrosages moins fréquents mais plus abondants.
- Respecter les arrêtés sécheresse et les restrictions en vigueur.

Source : Direction du service des Espaces Verts de la ville de Reims